Règlement du jeu : “10 bons d’achat de 50 €” – Boucherie Dorson

Article 1 – Organisateur
Boucherie Dorson, SASU Société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 10 000 €, siège : 14 RUE DE LYON, 69440 MORNANT France, RCS : Lyon B 844727966, organise un jeu avec tirage au sort, sans frais de participation, du 22/09/2025 au 05/10/2025 inclus, intitulé « 10 bons d’achat de 50 € ».

Article 2 – Conditions de participation
Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure effectuant un passage en caisse dans la boutique située 14 RUE DE LYON, 69440 MORNANT France, pendant la période du jeu. Une seule participation est enregistrée par ticket de caisse (quel que soit le montant).

Article 3 – Modalités de participation
À chaque passage en caisse, le client reçoit 1 bulletin à compléter (nom, prénom, téléphone) et à déposer dans l’urne prévue à cet effet le jour même. Toute participation incomplète, illisible ou frauduleuse sera nulle.

Article 4 – Dotations
10 bons d’achat d’une valeur unitaire de 50 € TTC, utilisables exclusivement dans la boutique Boucherie Dorson, non échangeables, non remboursables, non fractionnables contre espèces, valables jusqu’au 31 décembre 2026.

Article 5 – Tirage au sort et désignation des gagnants
Le tirage au sort aura lieu le 06/10/2025 en boutique, sous le contrôle d’un représentant de l’Organisateur, parmi l’ensemble des bulletins valides. Un même participant ne peut gagner qu’un seul lot. 10 gagnants et 10 suppléants seront tirés.

Article 6 – Information des gagnants et remise des lots
Les gagnants seront contactés sous 7 jours par téléphone. Sans réponse sous 10 jours après le premier contact, le lot sera attribué à un suppléant. Les bons seront remis en boutique sur présentation d’une pièce d’identité.

Article 7 – Communication des résultats
Avec l’accord des gagnants, leurs prénom + initiale du nom pourront être affichés en boutique et mentionnés sur les réseaux de l’Organisateur. Aucun autre usage ne sera fait sans consentement.

Article 8 – Responsabilité
L’Organisateur se réserve le droit d’annuler, reporter, proroger ou écourter le jeu en cas de force majeure, sans engager sa responsabilité. Il pourra écarter toute participation non conforme ou frauduleuse.

Article 9 – Données personnelles
Les données collectées sont nécessaires à la gestion du jeu (organisation, tirage, remise des lots). Voir la notice RGPD ci-après. Les participants disposent de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de limitation, selon les modalités décrites.

Article 10 – Litiges et loi applicable
Le présent règlement est soumis au droit français. Toute contestation devra être adressée par écrit à Boucherie Dorson, 14 RUE DE LYON, 69440 MORNANT France, dans un délai de 30 jours après la fin du jeu. À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège de l'Organisateur.

Article 11 – Accès au règlement
Le règlement complet est disponible gratuitement en boutique et consultable via le lien : https://boucherie-dorson.fr/wp-content/uploads/2025/09/boucheriedorson-reglement-jeu-2025.pdf. Une copie peut être obtenue sur simple demande en boutique.

Notice d'information RGPD

- **Responsable de traitement** : Boucherie Dorson, 14 RUE DE LYON, 69440 MORNANT France, 04 78 19 76 94.
- **Finalités** : gestion du jeu (enregistrement des participations, tirage, information des gagnants, remise des lots) et preuves en cas de contrôle.
- **Base légale** : exécution du règlement (contrat) et intérêt légitime de l'Organisateur à promouvoir son activité.
- **Données traitées** : identité, coordonnées, preuve de participation (ticket/bulletin).
- **Destinataires** : personnel habilité de l'Organisateur et prestataires techniques (le cas échéant, contractuellement encadrés).
- **Durées de conservation** : pendant la durée du jeu + 3 mois après le tirage (gestion des réclamations), puis archivage si nécessaire pour la preuve (max. 12 mois).
- **Droits des personnes** : accès, rectification, opposition, effacement, limitation. Demandes par lettre à Boucherie Dorson, 14 RUE DE LYON, 69440 MORNANT France. Réclamation possible auprès de la CNIL (cnil.fr).
- **Transferts hors UE** : aucun.
- **Communication** : la publication des gagnants (prénom + initiale nom) est possible